

qu'apporte la société civile. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale des Nations unies, qui se réunira en session extraordinaire la semaine prochaine, de réaffirmer et de relancer les engagements de Rio, de faire le point sur les activités de mise en œuvre depuis Rio et, surtout, de dresser une liste gérable de questions devant être traitées en priorité lors des futurs travaux sur le développement durable.

Changements climatiques

14. Des preuves scientifiques accablantes montrent qu'il existe un lien entre l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les changements qui s'opèrent dans le régime climatique mondial. Si les tendances actuelles se poursuivent au prochain siècle, il est vraisemblable qu'elles auront des effets inacceptables sur la santé humaine et l'environnement mondial. Renverser ces tendances exigera un effort global soutenu sur plusieurs décennies ainsi que la participation de tous nos citoyens et la modification de nos habitudes de consommation et de production.

15. Nous sommes résolus à prendre l'initiative et à montrer le sérieux de nos intentions quant à l'intensification des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques. Notre objectif ultime doit être de stabiliser à un niveau acceptable les concentrations de gaz à effet de serre. Cela exigera des politiques et des mesures efficaces et rationnelles propres à entraîner une réduction sensible des émissions.

16. La coopération internationale sera essentielle à cet égard. Lors de la Troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Kyoto, il nous faudra élaborer un accord solide qui réponde entièrement au mandat de Berlin et qui contienne des objectifs de réduction des émissions quantifiés et juridiquement contraignants. Nous entendons établir des objectifs valables, réalistes et équitables qui permettront une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010. L'accord envisagé doit garantir la transparence et la responsabilité, et donner aux participants la souplesse voulue dans la façon dont ils atteindront leurs objectifs.

17. Les pays développés ne pourront, à eux seuls, atteindre cet objectif. Les pays en développement doivent aussi prendre des mesures quantifiables, et reconnaître que leurs obligations augmenteront au fur et à mesure que croîtront leurs économies. Nous acceptons de travailler en partenariat avec eux à cette fin, par le développement et la diffusion de technologies ainsi que par l'appui à l'éducation et le renforcement des capacités en matière d'environnement.

18. Nous soulignons l'importance de la mise en place d'un mécanisme approprié pour surveiller et assurer le respect de l'accord par les parties. Nous sommes également convenus de travailler ensemble à intensifier les efforts internationaux visant le développement des systèmes mondiaux pour la surveillance des changements climatiques et d'autres tendances environnementales.

Forêts

19. La destruction et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans de nombreuses régions du monde. Pour inverser cette tendance, nous demandons à tous les pays de prendre un engagement politique à long terme en vue d'instaurer des pratiques pour la gestion durable des forêts, et de se joindre à nous afin de commencer à mettre en œuvre immédiatement les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts de la Commission du développement durable de l'ONU. À Denver, nous avons discuté de ces questions et sommes convenus de soutenir un Programme d'action pratique comportant les points suivants : appliquer les programmes nationaux et renforcer les capacités de gestion durable des forêts; créer des réseaux de zones protégées; évaluer l'état des forêts de chaque nation sur la base de critères et d'indicateurs convenus; promouvoir la gestion des forêts par le secteur privé; et éliminer l'exploitation forestière illégale. Nous demandons à nos fonctionnaires de se réunir